

I/ Chemin rural de Baconnay : acquisition de parcelles

Par délibération du 28 novembre 2019, le conseil municipal a décidé de désaffecter le « Chemin Rural de Baconnay aux Meulières », d'une contenance de 2 209 m² et de fixer le prix de vente dudit chemin à 0.50€ le m² en vue de sa cession.

Le propriétaire riverain, Monsieur Léger, souhaite acquérir cette nouvelle parcelle pour un montant de 1 104.50€ (2 209 m² x 0.50€), frais de notaire à sa charge.

Afin de créer un nouveau chemin contournant sa propriété, Monsieur Léger propose à la commune l'acquisition de nouvelles parcelles. Un bornage a déjà été réalisé à ses frais. Il s'agit pour la commune de procéder à l'acquisition d'une parcelle de 4 800 m². Monsieur Léger propose un prix de vente à 0.32€/m², soit un coût d'achat pour la commune de 1 536.32€ (4 800 m² x 0.32€).

Ce dossier a fait l'objet de plusieurs rencontres avec Monsieur Léger et d'une réunion de la commission voirie le 1^{er} octobre dernier.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide de :

- vendre à Monsieur Léger Arnaud, l'ancien "chemin de Baconnay aux Meulières", qui a fait l'objet d'une enquête publique pour aliénation, soit 2 209m² au tarif de 0.50€/m², pour un coût total de 1 104.50€, frais de notaire à sa charge.
- acquérir auprès de Monsieur Léger Arnaud une nouvelle parcelle afin de recréer un chemin contournant sa propriété, conformément au bornage réalisé le 24 février 2020 par Monsieur Sureau Pascal, géomètre, soit 4 800m² au tarif de 0.32€/m², pour un coût total de 1 536.32€.
- autoriser Monsieur le Maire à signer toutes pièces nécessaires à la réalisation de ces opérations.

II/ Décision modificative n°1 : frais de notaire maison Place Saint Ambroise

Suite à l'acquisition par la commune de la maison située au 6, Place Saint Ambroise, fin 2019, le notaire a transmis, début septembre, les frais de notaire correspondants à la réalisation de cet investissement, soit 1697.42€.

Afin de pouvoir régler cette note d'honoraires, il convient d'inscrire les écritures budgétaires nécessaire au budget 2020 par la réalisation d'une décision modificative.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-2132-83 : RESERVES FONCIERES	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-81 : BATIMENTS COMMUNAUX	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	1 700.00 €	1 700.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

- d'approuver la décision modificative n°1 au BP 2020.

III/ Décision modificative n°2 : travaux clôture école

Par délibération du 10 septembre 2020, il a été décidé d'engager des travaux de changement de la porte d'entrée et de réfection de la clôture de la cour de l'école, travaux bénéficiant de subventions départementales ACTIV'3 et ACTIV'FLASH.

Ces travaux représentent un coût de 29 618.04€ TTC.

Afin de pouvoir régler les factures correspondantes, il convient d'inscrire les écritures budgétaires nécessaire au budget 2020 par la réalisation d'une décision modificative.

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-21312-89 : ECOLE	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 21 : Immobilisations corporelles	0.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
D-2315-83 : TRAVAUX VOIRIE	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
TOTAL D 23 : Immobilisations en cours	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
Total INVESTISSEMENT	26 000.00 €	26 000.00 €	0.00 €	0.00 €
Total Général		0.00 €		0.00 €

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :
- d'approuver la décision modificative n°2 au BP 2020.

IV/ Exercice du droit de préemption urbain – restaurant Place Neunkirchen

Le restaurant situé au 2, Place Neunkirchen à Monthoiron, est mis en vente au prix de 50 000€. A ce jour, un acquéreur souhaite l'acheter afin de le rénover dans son intégralité en logement.

Suite à la déclaration d'intention d'aliéner (DIA) transmise par le notaire à la Mairie, la commune a jusqu'au 4 novembre 2020 pour exercer son droit de préemption si elle le souhaite. Cette décision doit être motivée et faire l'objet d'un arrêté du Maire.

Différents échanges ont eu lieu afin d'aider la commune à prendre sa décision. Monsieur le Maire présente à l'ensemble des membres du Conseil Municipal un bilan présentant le coût financier pour la commune d'une éventuelle acquisition et des travaux et achats à prévoir afin de permettre une réouverture du restaurant. Le coût global de l'opération serait d'environ 400 000€, subventionnable à hauteur de 70 à 80%.

Le conseil Municipal, après en avoir délibéré et à 10 voix pour, 1 voix contre et 3 abstentions, décide :
- de vouloir procéder à l'acquisition du restaurant situé au 2, Place Neunkirchen à Monthoiron
- de préempter ce bien avec une révision de prix à la baisse, pour un montant de 40 000€
- d'autoriser Monsieur le Maire à procéder aux formalités correspondantes.

V/ Vie des Commissions

- Point sur :

- Commission du personnel, du 17 septembre - Thierry M
Établissement d'emplois du temps et réflexion sur recrutement agent technique
- Réunion SCOT du Seuil du Poitou, 23 septembre - Patrice A
- Commission scolaire avec Chenevelles, du 23 septembre - Graziella F
Projet de renouvellement de la convention liant le RPI Montoiron - Chenevelles
- Commission des Jeunes, des 24 septembre et 10 octobre - Audrey F
Rencontre avec les jeunes inscrits à ce jour et idées de projets souhaités par les jeunes
- Commission Finances, du 1^{er} octobre - Graziella F
- Commission voirie, du 5 octobre - Christophe C
Renouvellement du Marché de Voirie avec certaines communes de Grand Châtelleraut et l'entreprise Eiffage
- Commission Information et Communication, du 2 octobre
Préparation Lettre Municipale de janvier 2021 : articles, photos, reportages, jeux ...
- CAGC : réunion de présentation du service de développement durable, du 5 octobre - Christophe C
La commune aura la possibilité de réadhérer à ce service commun au printemps 2021.
- Rencontres SDIS 86, du 6 octobre - Thierry M
- Syndicat d'Eaux de Vienne - SIVEER, du 7 octobre - Thierry M
- Réunion correspondant défense, du 7 octobre - Philippe T
- Commission Citoyenne, du 8 octobre - Richard S et Nicolas G
Projet de remise en état du terrain de pétanque situé derrière l'atelier municipal.

- Dates à retenir :

- Commission Voirie, le lundi 2 novembre à 18h30
- Commission Sociale, le jeudi 5 novembre à 19h30
- Commission du Personnel, le jeudi 12 novembre à 19h30
- Prochain conseil municipal, le jeudi 19 novembre à 19h30
- Commission information et communication, le ???? à 19h30

VI/ Informations et questions diverses

- Point sur Conseil d'Ecole du 13 octobre à Monthoiron : présentation des représentants des parents d'élèves, effectifs, travaux en sein des écoles et projets éducatifs
- Proposition de Mutuelle Communale – AXA : à étudier par rapport à d'autres mutuelles
- Révision du PLU : audience au Tribunal Administratif le jeudi 22 octobre pour statuer sur les requêtes déposées par un administré et deux associations contre la délibération prise par le conseil municipal visant à engager une procédure de révision allégée du PLU de Monthoiron
- Rallye Historique de la Vienne : le dimanche 25 octobre avec arrêt d'environ 60 voitures de 11h30 à 13h30 autour de la salle des Fêtes de Monthoiron.

La séance est levée à 22h00